



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE DE L'AVENIR (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 28 septembre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue de l'Avenir par la société TERGI – 33 rue de Lamirault – 77090 Collégien, agissant pour le compte de GRDF – 6 rue de la Liberté – 93500 Pantin (extension du réseau gaz),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue de l'Avenir** jusqu'au **25 novembre 2022** à **17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement sur toute la rue,**
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation sur le tronçon compris entre le n°19 et le fond de l'impasse pour chargement/déchargement,**
- **Limitation de vitesse à 30 km /h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- TERGI – 33 rue de Lamirault – 77090 Collégien.

FAIT EN MAIRIE, LE 02 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr
LE

02 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon